

3^e Avenant à la Convention
entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg
et l'association sans but lucratif
« JC Movement Production »

Entre les soussignés :

- l'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par sa Ministre de la Culture, désigné ci-après par « l'État », d'une part,

et

- l'association sans but lucratif « JC Movement Production », représentée par son Président, désignée ci-après « la compagnie de danse », d'autre part ;

Un article 16 est ajouté à la convention conclue le 23 décembre 2019 entre parties :

Article 16. — Disposition transitoire

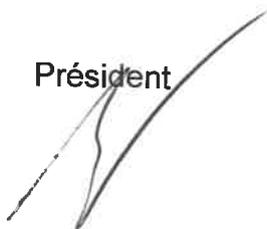
Pour l'exercice 2021, une aide supplémentaire d'un montant de 30.000.-EUR est accordée à la compagnie de danse « JC Movement Production » pour l'exécution des missions lui attribuées dans le cadre de l'aide à la structuration, suivant la lettre de mission faisant partie intégrante du présent avenant.

Pour l'exercice 2021 la participation financière de l'Etat s'élève à 30.000.-EUR. L'aide sera liquidée conformément aux dispositions de la convention.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le **24 FEV. 2021**

Pour l'association

Président



Pour l'État du Grand-Duché de Luxembourg

Sam TANSON
Ministre de la Culture



Aide à la structuration – Missions de JC Movement

Préambule

L'aide à la structuration

Vu

- La loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État ;
- Le règlement grand-ducal du 12 septembre 2019 déterminant le contenu du plan comptable normalisé visé par l'article 12 du Code du commerce ;
- La loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif ;
- La loi modifiée du 14 septembre 2018 relative à une administration transparente et ouverte ;
- Le Règlement UE n°651/2014 du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, et notamment son article 53 ;
- Le Règlement (UE) n°1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'UE aux aides de minimis ;
- Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) et le guide pratique pour le monde associatif publié par la Commission nationale pour la protection des données (CNPD) ;
- La loi du 13 janvier 2019 instituant un registre des bénéficiaires effectifs ;
- La loi modifiée du 19 décembre 2014 relative e.a. aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle ;
- Les statuts de l'association ;
- La mesure 27 du plan de développement culturel « KEP 1.0 » : « Renforcer la structuration des fédérations, réseaux nationaux, associations professionnelles et sectorielles » ;
- L'accord de coalition 2018-2023 indiquant que le secteur culturel sera renforcé en développant une politique culturelle pour laquelle le plan de développement

culturel « KEP 1.0. » constitue une base de discussion essentielle et en prévoyant des moyens adéquats.

Le ministère de la Culture a lancé en novembre 2019 le dispositif d'aide à la structuration, qui vise à soutenir les compagnies de danse implémentées au Grand-Duché. L'aide à la structuration a pour objectif de contribuer à la professionnalisation du secteur de la danse au Luxembourg et de permettre aux compagnies de danse la mise en place d'un encadrement professionnel sur le plan de l'administration, des relations publiques et de la diffusion afin de s'affirmer dans leur activité artistique professionnelle et de s'implanter de manière visible et durable dans la scène chorégraphique nationale et internationale.

La compagnie de danse « JC Movement »

La compagnie de danse « JC Movement », dirigée par la chorégraphe Jill Crovisier, a été créée en 2017 sous forme d'une association à but non lucratif, conformément à loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif. Le siège social de la compagnie de danse est établi à Esch-sur-Alzette. Elle porte le numéro d'immatriculation « F11437 » auprès du Registre de Commerce et des Sociétés et la matricule « 2017 61 02838 » auprès du Centre commun de la sécurité sociale.

La compagnie de danse « JC Movement » a pour but de créer des pièces de danse, d'offrir des cours de danse ainsi que des workshops et de produire des vidéos de danse.

Le répertoire de Jill Crovisier se compose comme suit :

- « RICE » (2013) ;
- « I dare. What? » (2014) ;
- « Xi màng » (2014) ;
- « We are We » (2015)
- « Zement » (2016) ;
- « The Hidden Garden » (2016) ;
- « MATKA » (2016) ;
- « The staircase project » (2017)
- « SIEBEN » (2018)
- « Si » (2018)
- « NO MAN'S LAND » (2018)

CH

- « Boléro » (2020)
- « JINJEON » (2020)

Engagements de la compagnie de danse

Missions générales

Par l'aide à la structuration, le ministère de la Culture entend mettre à disposition de la compagnie de danse les moyens financiers en vue de se professionnaliser, de s'affirmer dans son activité artistique professionnelle et de s'implanter de manière visible et durable dans la scène chorégraphique nationale et internationale, notamment à travers les missions suivantes :

- Développement stratégique de la compagnie de danse avec définition des objectifs à court, à moyen et à long terme ;
- Professionnalisation de la compagnie de danse au niveau de l'administration ;
- Mise en place d'une stratégie de diffusion des spectacles et de développement de nouveaux publics ;
- Développement de synergies et recherche de partenaires nationaux et internationaux ;
- Mise au point d'un plan de communication et des relations publiques.

Pour la période d'attribution d'une aide à la structuration, la compagnie de danse s'engage à :

- Réaliser deux nouvelles créations, dont au moins une nouvelle création de long format (entre 45 et 60 minutes) ;
- Conclure un partenariat avec au moins un entrepreneur de spectacles en dehors du Luxembourg pour réaliser deux représentations, dont la nouvelle création de long format ;
- Réaliser quinze représentations au total (nouvelles créations et/ou reprises du répertoire).

Missions spécifiques

En 2020, la compagnie de danse créera une nouvelle pièce de long format intitulée « JINJEON », pour laquelle elle a obtenu la bourse « résidence chorégraphique de finition à Annonay » du FOCUNA. Une autre création chorégraphique sera réalisée la même année par la compagnie, sur commande de la « Plateforme AWA ».

En 2021, « JC Movement » produira la pièce de long format « SAHASHA » qui s'adressera au jeune public. En juillet 2021, la compagnie participera avec son solo « The Hidden Garden » au Festival OFF d'Avignon.

Entre 2020 et 2023, les pièces « The Hidden Garden », « Zement », « SIEBEN », « JINJEON », « SAHASA » et « le Boléro », mis en place par la compagnie de danse, continueront leur tournée.

Tout changement relatif à ce programme sera notifié au service danse du ministère de la Culture.

CH

